

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » Sénèque



**Édito de Pascal BÉTEILLE,
Président**

C'est à « Rugy » de rire !

Voilà notre Ministre écolo se faire dégommer, comme Cahuzac et les autres. Avec son air hautain, ce donneur de leçons avait pris, à son initiative, la décision d'arrêter la construction du lac sans aucune raison crédible, alors qu'il n'y a rien de plus écologique que de stocker l'eau de l'hiver pour irriguer l'été. Stupéfaction quand, le matin même de la démission du Ministre de Rugy, le Ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, affirmait qu'il fallait construire des rete-

Lac de Caussade, acte III

nues d'eau et arrêter de regarder l'eau tomber six mois de l'année. Ne serions-nous pas, en Lot-et-Garonne, des précurseurs en matière de construction de lac ? Il faudrait organiser au niveau national un véritable « plan Marshall » du stockage de l'eau.

EDF vient d'arrêter la centrale de Golfech car l'eau de la Garonne est trop chaude. Pourquoi ne pas réaliser la retenue de Charlas ? Pourquoi ne pas aménager la Garonne comme le Lot avec des barrages ? À cause de FNE (France Nature Environnement) et de la SEPANSO (Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest) qui ont même osé venir au comité de pilotage du lac de Caussade, imposé par la Préfète de Région, alors qu'ils se sont portés partie civile contre ce dossier. Ces gens-là sont des nuisibles. Ils ne font rien et ne

servent à rien. Foutez-nous la paix, laissez-nous travailler ! Heureusement, le bon sens paysan est là. Bon sens qu'a su adopter Madame Lagarde, Préfète de Lot-et-Garonne, pour faire aboutir et clore ce dossier épineux dont elle se serait bien passé.

CETA : un couteau dans le dos des paysans !

Les Députés du Lot-et-Garonne nous ont trahis : deux d'entre eux ont voté POUR, l'autre a FUI ! Vont-ils manger, eux, de la viande à la farine animale et hormonée ? Non, bien sûr ! Ces députés ont voté contre l'avis des français. Ces derniers n'en voulaient pas. En France, cette viande serait considérée comme impropre à la consommation ! Alors, Messieurs les Députés du Lot-et-Garonne, pour moi, vous ne méritez que le goudron et les plumes !

SOMMAIRE

C'est vous qui le dites	2-3
Actions de vos représentants	4-5
Élections MSA - informations	6
Sur tous les fronts	7
Annonces et adhésions	8



Un coup d'épée dans l'eau

« Depuis plusieurs semaines, nous avons des jours très chauds ou très lourds. Lors des livraisons de mes canards gras, et à chaque coup de chaleur, ce sont des dizaines voir certaines de canards qui meurent dans les camions. Les foies sont parfois saisis à l'abattoir, et ceci sur le dos de l'agriculteur. Les canards morts ou saisis ne sont pas payés. Je leur ai demandé d'enlever les filets sur les camions, de mettre moins de canards par cage ou mettre deux camions au lieu de la semi-remorque. En effet, il faut une heure pour charger la semi plus trois heures de transport ainsi que le temps de déchargement. Les camions sont équipés de petits ventilateurs juste bons pour l'hiver. Il fait entre 25 à plus de 30 degrés dans les camions chargés. Je leur ai parlé de bien-être animal mais ils se réfugient derrière l'arrêté suite à la grippe aviaire afin de ne pas débâcher. Eux, ils sont dans des bureaux climatisés. Il faut que cela change. Je leur ai même demandé s'ils mettaient au courant leurs débouchés... En cas de chaleur, il faut détasser les canards dans les camions, rabattre les bâches et les abattoirs doivent commencer plus tôt. »

Martial NEELS le 25 juin 2019

Le 27 juin 2019, Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture interdisait le transport d'animaux vivants. Suite à cette annonce, Martial NEELS ajoute :

« Je veux à nouveau réagir suite à l'arrêté du Ministre de l'Agriculture qui interdit le transport d'animaux vivants. Il n'a fait que rappeler les règles déjà existantes. Il ne prend même pas en considération les lapins et toutes les volailles. Notre Ministre de l'Agriculture a donné un coup d'épée dans l'eau. Cela ou ne rien dire, c'est pareil. Quant à notre Ministre de l'Écologie, il a fait un pas pour l'environnement. Au lieu d'augmenter sa climatisation, il a eu le courage d'enlever sa cravate... »

MONTRER SON RAS-LE-BOL AGRICOLE

« Au sujet de l'appel à mobilisation de la CR47 du 10 juillet 2019 pour soutenir Serge Bousquet-Cassagne et Patrick Franken au Tribunal de Grande Instance d'Agen sur le dossier du lac de Caussade, il est dommage que beaucoup d'agriculteurs n'aient pas pris une heure pour montrer leur ras-le-bol agricole, eux, les oubliés de la République. Quand il y aura des interdictions d'arroser, on sera tous contents que nos deux "acolytes" retournent au feu pour nous défendre. »

Martial NEELS

C'est atroce !

Un paysan reçoit la visite inopinée d'un fonctionnaire de l'U.R.S.S.A.F et d'un inspecteur du travail car il apparaîtrait qu'il ne paie pas correctement son personnel.

Le fonctionnaire de l'U.R.S.S.A.F :

- « J'aimerais voir la liste de vos salariés ainsi que leurs fiches de paie ! »

Le fermier :

- « O.K !

D'abord, il y a le garçon de ferme. Il travaille 35 heures par semaine et je le paie 400 € par semaine plus le logement et le couvert.

Ensuite, il y a la cuisinière. Elle travaille 35 heures par semaine et je lui donne 300 € par semaine plus le logement et le couvert.

Enfin, il y a "simplet". Il travaille 18 heures par jour, soit 126 heures par semaine, et il accomplit 80 % de tous les travaux de la ferme. Je lui donne 10 € par semaine, il paie sa nourriture et son logement. Le samedi soir, je lui achète une bouteille de whisky et, à l'occasion, il dort avec ma femme ! »

L'inspecteur du travail :

- « C'est ça ! C'est lui qu'on veut voir... »

Le fermier :

- « Il est en face de vous ! C'est moi !... »

Aurélie LABORDE

Appel aux dons

« Je me présente, Cyril, 30 ans. J'ai créé mon exploitation d'élevage de poulets et d'œufs fermiers dans le Lot-et-Garonne en janvier 2017. Privilégiant la qualité à la quantité, je possède un petit élevage et privilégie aussi les circuits courts. J'ai réussi à obtenir quatre emplacements sur des marchés gourmands de producteurs cet été. Tout partait bien pour moi cette année. Mais, hélas, cela n'a pas duré.

Premier coup dur

Au printemps, lors du rallongement de la durée des jours, les coqs sont devenus très agressifs. Résultat : perte de 350 poulets. Pas d'indemnisation ni d'assurance.

Deuxième coup dur

Fin mai, une salmonelle est découverte sur une poussière dans mon bâtiment de poules pondeuses. Résultat : euthanasie de mes 300 poules pondeuses et casse d'environ 2000 œufs (échantillon sur les poules et sur les œufs négatifs...). Pas de poule, donc pas d'œuf pendant un mois et demi. Pas d'indemnisation ni d'assurance.

Troisième coups dur, le coup de grâce

Canicule de fin juin. Résultat : perte de pratiquement 1000 poulets... Il ne m'en reste même pas assez pour servir mes clients habituels. Ce n'est plus la peine de penser aux marchés de producteurs. Là encore, pas d'indemnisation.

Je suis donc arrivé à bout physiquement, mentalement et maintenant financièrement. Cela faisait déjà plusieurs mois que je ne me versais plus de revenu.

Ayant le soutien de ma femme et mes deux filles (heureusement qu'elles sont là pour me donner de la force), j'ai aussi pu compter sur la famille et des amis pour me soutenir moralement et m'aider à avoir le sourire. Mais cela ne suffit pas. J'en arrive donc à demander de l'aide grâce à cette cagnotte. S'il vous plaît, aidez-moi à passer cette mauvaise période en faisant un don ».

Les dons s'effectuent en ligne :

<http://www.leetchi.com/c/sauver-mon-elevage-w3xpx6k5>

Cyril ORLANDO

Bio tout beau, oui mais...

« Dix-neuf ans que nous avons développé l'agriculture biologique en Lot-et-Garonne par le biais des aides de l'époque, et nous sommes toujours là, n'est-ce pas ?

Oui mais, à l'heure actuelle, se profile une situation qui ne va pas à notre avantage : retard de paiement, aide au maintien Bio, l'aide européenne à 160 € / Ha remplacée voire évanouie. C'est la partie Paris-Bruxelles.

Maintenant, voici la partie économique avec un exemple sur l'élevage ovin :

- Pour Pâques, l'agneau Bio est vendu à 7,80 € la carcasse engraisée avec des céréales Bio à 350 € la tonne...

Et oui !

- Pour Pâques, l'agneau conventionnel est vendu à 7,20 € la carcasse engraisée avec des céréales (orge) à 170 € la tonne.

N'y a-t-il pas une réflexion à avoir sur ce problème ?

Bientôt, toutes sortes de produits agricoles arriveront des pays de l'Est... à quels prix ? Mangerons-nous des produits biologiques vendus à moindre prix spécial Tchernobyl ? Où est la traçabilité ?

Réfléchis paysan. Ne serions-nous pas à l'orée de nouveaux cas de distorsion de concurrence avec distorsion sur la qualité.

Bon courage à tous ! »

Jean MARBOUTIN

Le bon sens paysan au lac de Caussade

Les bâtisseurs ont terminé la construction du lac de Caussade ce printemps. À ce jour, la collecte de l'eau suit son cours. Il faudra environ une année pour remplir ce lac véritablement, en fonction de la pluviométrie. Les agriculteurs pourront bientôt irriguer ; le soutien d'étiage est également prévu. L'essentiel est bien là. Pourtant, les dossiers administratifs et judiciaires du lac de Caussade ne sont pas clos.

Des études complémentaires sont en cours pour tenter de le régulariser sur le plan administratif. Pour le volet pénal, le Tribunal de grande instance d'Agen a convoqué Serge Bousquet-Cassagne et Patrick Franken mercredi 10 juillet dernier.

LE LAC DE CAUSSADE EN RÉSUMÉ

Le Graal

Après des années d'échanges avec l'Administration, l'arrêté du 29 juin 2018 autorise enfin la construction de ce lac. Irréprochable tant sur le fond que sur la forme, le projet peut enfin voir le jour. Plus de vingt ans que les agriculteurs du secteur attendaient le Graal !

Le fait du prince

À l'automne 2018, les Ministres de l'Agriculture et de l'Écologie font retirer l'arrêté d'autorisation du lac de Caussade. Absentes jusque-là, des associations écologistes prennent alors place et s'opposent à cet arrêté devant les tribunaux. S'en suivent des procédures judiciaires entre ces associations et les porteurs du projet du lac de Caussade. Le fiasco administratif est tout à fait navrant.

Le bon sens paysan et le début des travaux

Face aux accointances de l'Administration avec les écologistes, les agriculteurs comprennent que l'avenir du lac est à nouveau compromis. Ils prennent leur décision et démarrent le chantier. Localement, la mobilisation et le comité de soutien sont denses : professionnels de l'agriculture, citoyens, élus de tous bords défendent ce lac. À l'appel de la CR47, 400 agriculteurs ont convergé au lac de Caussade le 23 janvier 2019 dès 5h30. Missionnés par la Préfète de Lot-et-Garonne, suite à la décision de justice du Tribunal Administratif de Bordeaux, les gendarmes avaient pour ordre de poser des scellés sur des engins de chantier présents sur le site. Avec fermeté mais sans provocation ni violence, les agriculteurs se sont opposés à la mission des forces de l'ordre, et les scellés n'ont pas pu être posés. La présence de nombreux élus locaux, notamment tous les maires de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac, écharpes en évidence aux côtés des paysans, témoigne bien de la pertinence de ce projet et de son unanimité au sein de son territoire et au-delà. Saluons aussi ceux des nôtres, maires, sénateurs et députés, qui ont porté nos voix à Paris. Les soutiens sont unanimes.

Des délais et des économies records

La construction du lac de Caussade intervient dans un délai record en plein hiver. Les bâtisseurs du lac, agriculteurs bénévoles, se sont relayés nuits et jours pour participer au chantier. Une belle



@ Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne

preuve de solidarité paysanne ! Le montant total des travaux est également à saluer. Sa construction n'a en effet coûté « qu'un million d'euros » à la place des quatre millions d'euros prévus initialement. Pas de gaspillage d'argent public : le budget est presque divisé par quatre. Les Associations Syndicales Autorisées (ASA) locales assumeront les dépenses après l'avance réalisée par la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne. La réalisation du lac suit scrupuleusement l'arrêté d'autorisation du 29 juin 2018.

L'arrêté préfectoral de trop

Alors que nous sollicitons en vain les Administrations, le Préfet de Région et le Préfet de Bassin pour tenter de trouver une issue favorable à ce dossier, la Préfecture de Lot-et-Garonne publie un nouvel arrêté, celui du 3 mai 2019. Celui-ci nous contraint à cesser les travaux, à supprimer l'ouvrage, remettre en état le site et consigner plus d'un million d'euros correspondant aux travaux de suppression de l'ouvrage. La Chambre d'agriculture le refuse. Les maires du département se réunissent au lac de Caussade le 23 mai dernier pour affirmer leur soutien à cet ouvrage. Ils évoquent très clairement leur volonté de décider de l'intérêt et de la pertinence des projets sur leur territoire. Question de bon sens !

Armistice

La rencontre avec Madame Buccio, Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, le 5 juin dernier aboutit à un compromis pour sortir de cette situation de blocage. La Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne doit réaliser des études complémentaires : étude de la sécurité de l'ouvrage, étude d'impact environnemental, mise en œuvre d'une concertation « avec l'ensemble des parties prenantes et acteurs de l'eau du bassin concerné ».

Convocation au tribunal mercredi 10 juillet 2019

Le lendemain de cet entretien, le 6 juin 2019, Serge Bousquet-Cassagne et Patrick Franken reçoivent une convocation au Tribunal de Grande Instance d'Agen. Ils devaient comparaître mercredi 10 juillet pour des infractions au Code de l'Environnement, dégradations de biens et violation d'une obligation de prudence ou de sécurité. **L'affaire a été renvoyée au 17 janvier 2020.**

Nous devons véritablement nous diriger vers une voie d'apaisement. Serge Bousquet-Cassagne et Patrick Franken ne doivent pas subir les conséquences des puissants enjeux politiques qui ont été à la base de tous les maux du lac de Caussade.

UN GRAND MERCI

à tous ceux qui ont fait le déplacement jusqu'au Tribunal d'Agen mercredi 10 juillet dernier malgré les moissons, l'arrosage et les animaux. Attention, il n'y aura pas de second report d'audience. Pour Serge, pour Patrick, pour le lac de Caussade, pour l'irrigation, pour l'agriculture de notre département :

IL FAUDRA ÊTRE ENCORE PLUS NOMBREUX À LA PROCHAINE AUDIENCE DU 17 JANVIER 2020.



Nouvelle affiche CR47

Depuis quelques années, les pressions sont de plus en plus fortes contre les agriculteurs et même contre la vie à la campagne. Face à ces inepties, le bon sens doit s'imposer. Ainsi, nous avons décidé d'afficher dans nos campagnes lot-et-garonnaises ce message essentiel. Nous appelons à plus de reconnaissance, plus de respect envers nous, professionnels de l'agriculture qui n'avons pas besoin d'être découragés ; le métier est assez dur ainsi. Cette affiche est une main tendue des agriculteurs de la CR vers tous ceux qui sont décidés à l'accepter.



AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE PANNEAUX DU RÉSEAU CR47, COLLEZ VOS AFFICHES SANS TARDER. LA CR47 VOUS EN REMERCIE !

ÉLECTIONS MSA 2020 : NE LAISSEZ PAS LES AUTRES DÉCIDER POUR VOUS !

APPEL À CANDIDATURES

Les élections MSA se dérouleront du 20 au 31 janvier 2020.

Notre syndicat entend rester en prise directe avec la MSA sur ce sujet devenu un des plus complexes de notre métier. C'est pourquoi nous sollicitons les candidatures de nos adhérents pour représenter la CR47 à la MSA au sein de votre canton. Chaque délégué MSA pourra s'impliquer à hauteur de ses possibilités, de sa disponibilité afin de faire remonter et améliorer toutes les situations délicates rencontrées par les agriculteurs avec la MSA.

Notre implication doit être plus importante dans ces élections afin d'œuvrer en faveur des agriculteurs de notre département. Exploitant agricole, retraité, employeur de main d'œuvre, nous vous demandons de vous investir dans cette mission. Vous avez tous connu des soucis de cotisations, de pénalités de retard, de retraite, et plus encore ! Monsieur Fruttero, nouveau Président de la MSA 24/47, est disposé et investi pour mettre cet outil MSA au service des agriculteurs. Nous devons l'accompagner dans cet objectif et rester vigilants.

**Ne laissons pas la MSA à des personnes
qui n'auront pas le courage de vous défendre !**

Vous souhaitez être candidat sur votre canton ?

Contactez le bureau de la CR47 :

Tél : 05 53 87 90 14.

**COLLÈGE 1
DES EXPLOITANTS AGRICOLES ET RETRAITÉS :
84 délégués à élire sur 21 cantons en Lot-et-Garonne**

**COLLÈGE 3
DES EMPLOYEURS DE MAIN D'ŒUVRE :
42 délégués à élire sur 21 cantons en Lot-et-Garonne**

LES ÉLECTIONS EN QUELQUES DATES :

13 SEPTEMBRE 2019

date limite d'inscription sur les listes électorales

8 OCTOBRE 2019

publication des listes électorales définitives

19 NOVEMBRE 2019

clôture des candidatures

20 AU 31 JANVIER 2020

vote en ligne ou par voie postale

6 FÉVRIER 2020

dépouillement et annonce des résultats

FAUCHAGE DES JACHÈRES : L'AUTORISATION ARRIVE TROP TARD

Dans un communiqué de presse daté du 26 juillet, le Ministre de l'Agriculture se félicitait d'avoir obtenu de la Commission Européenne une dérogation permettant le fauchage de toutes les jachères, y compris celles des céréaliers dans 33 départements. Après avoir annoncé une « aide » d'un milliard d'euros pour les agriculteurs face à la sécheresse, qui n'est en fait rien d'autre qu'une augmentation de l'avance (70 % au lieu de 50 %) des aides PAC au 16 octobre, cette mesure permettrait aux éleveurs de disposer d'une plus grande souplesse quant à l'utilisation des terres. La Coordination Rurale ne partage pas l'avis du Ministre et regrette que ces mesures n'aient pas été prises plus rapidement.

UN MANQUE FLAGRANT D'ANTICIPATION

La Coordination Rurale, prenant la mesure de la situation prévisible pour les éleveurs à l'été 2019, a dès le 5 avril écrit au Ministre pour l'alerter des faibles disponibilités fourra-

gères des éleveurs au printemps. Sans réponse de sa part et une nouvelle sécheresse se profilant pour l'été, une relance a été transmise mi-mai pour demander une nouvelle fois la fauche des jachères afin que les éleveurs puissent constituer des stocks.

« Il aurait été utile que le Ministre prenne en compte nos demandes dès le mois d'avril, car aujourd'hui la valeur nutritionnelle des jachères se rapproche de celle de la paille. Aucun intérêt de donner cela à nos animaux. » indique Alexandre Armel, représentant de la section Viande de la CR et éleveur allaitant dans l'Allier.

Pour la Coordination Rurale, cette dérogation arrive donc bien trop tard. En outre, elle devrait concerner tous les départements pour permettre une plus grande disponibilité. Comme l'an dernier, le prix des fourrages va s'envoler, même si le Ministre demande de limiter les incorporations de paille dans les méthaniseurs.

Travaux sur l'Ourbise

Suite aux inondations du printemps 2018, la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne avait initié des réunions sur l'ensemble du département afin d'activer des curages de fossés et cours d'eau et limiter les futures inondations sur les secteurs à risque.

Des travaux d'enlèvement d'embâcles ont été récemment réalisés sur la commune de Villeton et Lagruère. Ces travaux avaient pour objectif de rétablir le libre écoulement du secteur. Ils devraient permettre d'abaisser la ligne d'eau de plusieurs dizaines de centimètres, ce qui améliorera très certainement l'hydrologie du secteur. D'autres travaux sont prévus courant 2019 sur ce secteur.

ASSURANCE RÉCOLTE : LA GÉNÉRALISATION N'EST PLUS À L'ORDRE DU JOUR

Vendredi 19 juillet, la Coordination Rurale était invitée au Ministère de l'Agriculture pour participer à une réunion au sujet de l'assurance récolte. Si notre position est claire et stable depuis des années, celle du syndicat majoritaire restait encore floue malgré les nombreux appels des administrateurs FNSEA-Groupama-Crédit Agricole à rendre le dispositif obligatoire.

En début de rencontre, Damien Brunelle, représentant de la CR, a insisté sur la nécessité de laisser la liberté aux agriculteurs de souscrire ou non à ces assurances et a rappelé les solutions alternatives (et complémentaires) à l'assurance récolte comme l'irrigation, l'épargne de précaution et le développement de moyens de prévention mutualisés.

Force est de constater que la FNSEA a su se ranger du côté du bon sens paysan, et de ce que défend la CR depuis toujours, puisque ce jour-là, elle a officiellement pris position contre l'obligation de souscrire à une assurance climatique obligatoire jugeant que « les agriculteurs n'étaient pas encore prêts pour cela », préférant « rendre appétant l'assurance récolte sans forcer la main » – et défendant une fiscalité adaptée de façon à améliorer l'épargne de précaution.

Nous pouvons légitimement nous interroger sur ce revirement de position : est-ce que le réseau FNSEA s'est rendu compte que les baisses de production

provoquées par les récents accidents climatiques pénalisent les marchés et donc la filière, et qu'il convient, pour le bon fonctionnement de cette dernière d'anticiper les risques et donc de favoriser la prévention ?

Quoi qu'il en soit il s'agit d'évolutions syndicales que la Coordination Rurale salue et encourage à renouveler.

Parallèlement la FNSEA, l'APCA et le Gouvernement se sont prononcés en faveur d'une « forte incitation à la prévention individuelle » afin de préserver les volumes de production et garantir l'approvisionnement sur les marchés. Sur ce point, la CR rejoint la nécessité d'agir en faveur de la prévention mais privilégie les outils collectifs (à l'échelle du canton ou du département) comme c'est le cas dans le Lot-et-Garonne et dans le Rhône et pour lesquels les résultats sont probants.

En fin de rencontre, le Gouvernement a annoncé la création d'une énième commission sur la gestion des risques et sur la nécessité de rendre attractive l'assurance récolte. La Coordination Rurale, égale à elle-même, restera constante sur les propositions qu'elle formule depuis 15 ans en s'opposant à la fois au caractère obligatoire de ces assurances ainsi qu'à tout conditionnement des aides PAC à la souscription d'une assurance.

CETA : CONDAMNATION SANS APPEL DE L'ÉLEVAGE FRANÇAIS

Malgré la forte mobilisation de la Coordination Rurale contre le CETA, une majorité de députés a voté POUR la ratification de l'accord commercial avec le Canada (CETA). En signant le CETA, les députés s'engagent à accueillir sur le territoire français et européen de la viande bovine issue d'animaux nourris aux farines animales et ayant reçu des antibiotiques activateurs de croissance. Ils s'engagent également à faire baisser le prix de la viande bovine payée aux éleveurs d'environ 16 % quand les Canadiens rempliront leurs quotas. Ils remettent également en cause tous les efforts d'adaptation que les éleveurs ont réalisés depuis des décennies pour fournir aux consommateurs une viande saine et produite dans le respect des règles environnementales les plus strictes et du



**TAFTA,
CETA,
MERCOSUR,
non merci !**

Quel élevage préférez-vous ?



CR
**COORDINATION
RURALE**
Le syndicat
100 % agriculteurs

bien-être animal.

Totale incohérence avec l'esprit des E.G.A

Il y a quelques mois seulement, ces mêmes députés adoptaient pourtant la loi sur les États Généraux de l'Alimentation (E.G.A) et son article 44 qui interdit l'importation de denrées agricoles ou alimentaires ne respectant pas les exigences de la réglementation européenne... La Coordination Rurale regrette ce manque cruel de cohérence et cette nouvelle preuve de versatilité de la part de la majorité parlementaire.

VENDS À PETITS PRIX :

- FILETS DE RÉCOLTE COUVERTURE
INTÉGRALE POUR 12 HA
IDÉAL PRUNES, OLIVES, ETC.
DIMENSIONS 3,5M X 7M,
- ENCLAYEUSE 16 CORDONS,
2 CALIBRES,
- 2 DÉCLAYEUSES,
- CHARIOTS ET CLAIES
DIMENSIONS 90 CM X 180 CM,
TÉL : 06.80.05.32.30.

VENDS :

- 2 PNEUS ARRIÈRE DE TRACTEUR
TBE MARQUE ALLIANCE 11.2 / 36
TÉL : 06.15.20.01.39.

PRISE EN CHARGE DE COTISATIONS SOCIALES PERSONNELLES MSA

Les filières éligibles au dispositif d'aide en Lot-et-Garonne sont les suivantes :
apiculture, arboriculture (abricots, nectarines, pêches, pommes, prunes), élevage bovin (tuberculose bovine), fraises, maraîchage (courgettes, haricots verts, maïs doux, melons, petits pois, salades et tomates).

Il convient de compléter l'imprimé MSA de demande de prise en charge ainsi que l'attestation de minimis et de les retourner **AVANT LE 9 AOÛT 2019** à l'adresse postale suivante :
**MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)
7, PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC
24012 PÉRIGUEUX CÉDEX
TÉL : 05.53.67.77.77.**

HUMANIS : LA MUTUELLE SANTÉ DES EXPLOITANTS AGRICOLES

En Lot-et-Garonne, les exploitants agricoles peuvent bénéficier d'une complémentaire santé de groupe à des conditions très voisines de celles mises en place pour les salariés agricoles du Lot-et-Garonne. Cette complémentaire santé est négociée par les représentants de la CR47, dont vous pouvez faire partie.

La cotisation annuelle étant raisonnable, elle est accessible à tous. N'attendez pas d'être malade ou hospitalisé, rejoignez le groupe dès que possible. Vous avez la possibilité de la conserver (si vous le demandez) au départ à la retraite avec les mêmes avantages de groupe et une majoration de 50 %. Vous pouvez résilier au plus tard votre ancien contrat par lettre recommandée dans les 20 jours qui suivent l'émission de votre appel de cotisation (loi du 28/01/2005). Pour plus d'informations, contactez le bureau de votre syndicat.

TÉL : 05.53.87.90.14.
COURRIEL : 47@coordinationrurale.fr

ENVOYEZ-NOUS VOTRE ADHÉSION 2019 !



J'ADHÈRE À LA CR 47

2019

Retournez ce coupon d'adhésion accompagné d'un chèque de 50€ à :

Coordination Rurale 47

271 rue Péchabout - 47008 AGEN Cedex

Vous recevrez en retour un reçu pour votre comptabilité ainsi que toutes nos communications dont le journal de la CR47 « 100 % Paysans ».

Nom/prénom :

Société :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Bureau à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Tél : 05 53 87 90 14 - Port : 07 63 40 61 61 - Fax : 05 53 87 92 74

Courriel : 47@coordinationrurale.fr

www.coordinationrurale.fr

Accueil > Le terrain > Nouvelle-Aquitaine > CR47

Vous êtes :

- Céréaliériste
 - Maraîcher
 - Éleveur,
- précisez :

- Pruniculteur
 - Arboriculteur
 - Viticulteur
 - Pépiniériste
 - Producteur de semences
 - Autres,
- précisez :

Employeur de main d'oeuvre :

- permanente
- saisonnière

Vente directe / Production bio

- oui oui
- non non

